

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00525

Numéro SIREN : 389 435 272

Nom ou dénomination : 4 M

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2018 sous le numéro de dépôt 12453

Greffe du tribunal de commerce de BOURG-EN-BRESSE



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 21/12/2018

Numéro de dépôt : 2018/12453

Déposant :

Nom/dénomination : 4 M

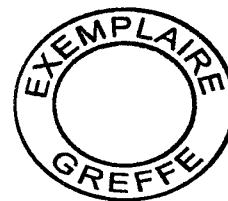
Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 389 435 272

N° gestion : 1995 B 00525

Cabinet Vincent BAUD – CVB- SAS
31, Cours Vitton
69006 Lyon

ADN Mont Blanc
4, Rue du Bulloz
Parc des Glaisins
74940 Annecy-le-Vieux



4 M

**220, Rue d'Arfontaine
ZI Ouest - Veyziat
01100 OYONNAX**

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2017**

Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2018



A handwritten signature in black ink.

4M

Société par actions simplifiée au capital de 88.290 €

Siège social : 220, Rue d'Arfontaine - ZI Ouest – Veyziat - 01100 OYONNAX

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Associés

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 4M relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017, à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité. Sur le fondement des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles sont établies ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis sous le contrôle de la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'Associé Unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant

d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois

rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Lyon et Annecy, le 14 juin 2018.
Les Commissaires aux Comptes

Cabinet Vincent Baud –CVB-SAS



Vincent Baud
Commissaire aux comptes

ADN Mont Blanc



Philippe Sixdenier
Commissaire aux comptes

SAS 4 M

220 Route d'Arfontaine

ZI OUEST Veyziat

01100 OYONNAX

BILAN AU 31/12/2017

David BRUNET
Conseiller en Gestion
d'entreprises

Laurent CROPPI
Expert-comptable
Commissaire aux Comptes
DU Gestion de Patrimoine

Thomas LEROUDIER
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Bruno MORTAMET
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Pierre PETIT
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
DEA droit des affaires

Frédéric VELOZZO
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

VISALYS OYONNAX - 40 rue Pascal - BP 207 - 01106 OYONNAX Cedex - Tél : 04 74 73 29 29 - contact@visalys.fr

SIRET : 479 416 562 00029 - RCS Bourg en Bresse - Code APE 6920Z - SARL au Capital de 81 000 euros

ossier N° 078701 en Euros

Attestation de présentation des comptes

COMPTES ANNUELS

ossier N° 078701 en Euros

Attestation de présentation des comptes



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Vaccu'.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	200.00	200.00		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	787 551.22	773 023.86	14 527.36	83 106.79
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	22 137.26		22 137.26	22 137.26
	Constructions	308 638.47	132 775.06	175 863.41	201 972.59
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	42 352.23	42 157.25	194.98	11 368.87
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations	5 476 605.20		5 476 605.20	5 426 577.20
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	50 216.00		50 216.00	50 216.00
	Total II	6 687 700.38	948 156.17	5 739 544.21	5 795 378.71
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés				
	Autres créances	5 835.80		5 835.80	222 484.46
	Capital souscrit - appelé, non versé				
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement				251 947.44
	Disponibilités	3 823.74		3 823.74	109 403.59
	Charges constatées d'avance (3)	1 337.60		1 337.60	117.60
	Total III	10 997.14		10 997.14	583 953.09
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Comptes de Régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		6 698 697.52	948 156.17	5 750 541.35	6 379 331.80

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Document N° 078701 en Euros

Attestation de présentation des comptes

VISALYS OYONNAX



[Signature]

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 88 290)	88 290.00	88 290.00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	84 942.72	84 942.72
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserve légale	8 829.57	8 829.57
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées	36 511.61	36 511.61
	Autres réserves	1 765 923.26	1 920 752.45
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-89 668.53	9 719.81
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	329 100.00	321 844.00
	Total I	2 223 928.63	2 470 890.16
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
PROVISIONS	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
DETTE (I)	Total III		
DETTE (I)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	228 502.16	338 406.70
	Concours bancaires courants	3 676.80	2 365.74
	Emprunts et dettes financières diverses	3 067 121.04	3 316 118.26
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 390.45	30 476.49
	Dettes fiscales et sociales	148 978.00	168 021.41
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	32 944.27	53 053.04
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	3 526 612.72	3 908 441.64
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	5 750 541.35	6 379 331.80
(1) Dont à moins d'un an		3 032 300.72	3 908 441.64

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	1 023 888.30	42 690.00	1 066 578.30	1 321 039.54		-254 461.24	-19.26
Chiffre d'affaires NET	1 023 888.30	42 690.00	1 066 578.30	1 321 039.54		-254 461.24	-19.26
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				330.04		-330.04	-100.00
Autres produits			12 326.73	117.30		12 209.43	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			1 078 905.03	1 321 486.88		-242 581.85	-18.36
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			227 519.74	194 256.75		33 262.99	17.12
Impôts, taxes et versements assimilés			50 460.76	51 890.20		-1 429.44	-2.75
Salaires et traitements			465 461.65	524 055.88		-58 594.23	-11.18
Charges sociales			207 135.44	227 450.76		-20 315.32	-8.93
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			103 714.65	185 009.68		-81 295.03	-43.94
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			48.66	395.15		-346.49	-87.69
Total des Charges d'exploitation (II)			1 054 340.90	1 183 058.42		-128 717.52	-10.88
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			24 564.13	138 428.46		-113 864.33	-82.26
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



[Signature]

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	142.05	24 708.33	-24 566.28	-99.43
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	410.31	1 510.88	-1 100.57	-72.84
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	552.36	26 219.21	-25 666.85	-97.89
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	84 637.85	111 769.86	-27 132.01	-24.27
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	84 637.85	111 769.86	-27 132.01	-24.27
2. Résultat financier (V-VI)	-84 085.49	-85 550.65	1 465.16	1.71
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-59 521.36	52 877.81	-112 399.17	-212.56
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	56.22		56.22	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	85 049.00	936.00	84 113.00	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	85 105.22	936.00	84 169.22	NS
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 827.38	11 722.00	-4 894.62	-41.76
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	101 169.01	936.00	100 233.01	NS
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	7 256.00	43 035.00	-35 779.00	-83.14
Total VIII	115 252.39	55 693.00	59 559.39	106.94
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-30 147.17	-54 757.00	24 609.83	44.94
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		-11 599.00	11 599.00	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	1 164 562.61	1 348 642.09	-184 079.48	-13.65
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 254 231.14	1 338 922.28	-84 691.14	-6.33
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-89 668.53	9 719.81	-99 388.34	NS

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier 17 547.68 7 055.76

Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Attestation de présentation des comptes

VISALYS OYONNAX

Dossier N° 078701 en Euros



Handwritten signature

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
Terrains	787 751		
Constructions sur sol propre	22 137		
Matériel de transport	308 638		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	132 316		
	3 995		
TOTAL	467 087		
Autres participations	5 426 577		50 028
Prêts, autres immobilisations financières	50 216		
TOTAL	5 476 793		50 028
TOTAL GENERAL	6 731 632		50 028

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			787 751	787 751
Terrains			22 137	22 137
Constructions sur sol propre			308 638	308 638
Matériel de transport		93 959	38 357	38 357
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 995	3 995
TOTAL		93 959	373 128	373 128
Autres participations			5 476 605	5 476 605
Prêts, autres immobilisations financières			50 216	50 216
TOTAL			5 526 821	5 526 821
TOTAL GENERAL		93 959	6 687 700	6 687 700

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	704 644	68 579		773 224
Constructions sur sol propre	106 666	26 109		132 775
Matériel de transport	121 337	8 832	91 812	38 357
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 606	194		3 800
TOTAL	231 608	35 136	91 812	174 932
TOTAL GENERAL	936 253	103 715	91 812	948 156

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	68 579				
Constructions sur sol propre	26 109				
Matériel de transport	8 832				
Matériel de bureau informatique mobilier	194				
TOTAL	35 136				
TOTAL GENERAL	103 715				

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	321 844	7 256			329 100
TOTAL	321 844	7 256			329 100
TOTAL GENERAL	321 844	7 256			329 100
Dont dotations et reprises exceptionnelles		7 256			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	50 216		50 216
Taxe sur la valeur ajoutée	5 836	5 836	
Charges constatées d'avance	1 338	1 338	
TOTAL	57 389	7 173	50 216

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	5 902	5 902		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	226 277	81 965	130 317	13 995
Emprunts et dettes financières divers	603 000	253 000	350 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	45 390	45 390		
Personnel et comptes rattachés	44 609	44 609		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	83 371	83 371		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 500	6 500		
Autres impôts taxes et assimilés	14 498	14 498		
Groupe et associés	2 464 121	2 464 121		
Autres dettes	32 944	32 944		
TOTAL	3 526 613	3 032 301	480 317	13 995
Emprunts remboursés en cours d'exercice	159 660			



[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	18.0000	4 905			4 905

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Brevets	200	50.00
Logiciels	787 551	20.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	25 à 40 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 685
Emprunts et dettes financières diverses	54 680
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 723
Dettes fiscales et sociales	35 874
Total	104 962

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 338
Total	1 338

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	5 426 577		
Autres créances	2 464 121		
Emprunts et dettes financières diverses	1 462 189		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur géographique	Montant
France	1 023 888
Export et Intracom	42 690
Total	1 066 578

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Total	3

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	84 638	552
Dont entreprises liées	54 680	142

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	-19 689	
Résultat exceptionnel (hors participation)	-30 147	
Résultat comptable (hors participation)	-82 412	



[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

(PCG Art. 831-2/18 et Art. 832-12)

	Montant
Résultat de l'exercice	-89 669
Résultat avant impôt	-89 669
Variation des provisions réglementées : - amortissements dérogatoires	7 526
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires avant impôt	-82 143

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	776 277
Total	776 277

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Dans le cadre d'un contrat de crédit-bail immobilier mis en place en 2012 par sa filiale SNC Jener, la société 4M est garante du paiement de la totalité des échéances de ce crédit-bail. En-cours au 31/12/2017 de 2 878 443 k€.

La société 4M est garante du paiement des échéances d'un emprunt souscrit par Erce Plasturgie Holding

Le montant des échéances restant dû s'élève à 131 285 € au 31/12/2017.

Engagements reçus

RETOUR A MEILLEURE FORTUNE SUR ABANDON CREANCES	557 351
Total	557 351

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				93 123	93 123
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				12 348	12 348
- exercice				18 768	18 768
Total				31 116	31 116
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				24 624	24 624
- entre 1 et 5 ans				42 756	42 756
Total				67 380	67 380
Valeur résiduelle					
- entre 1 et 5 ans				931	931
Total				931	931
Montant en charge sur l'exercice				17 548	17 548

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées		39 870	
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour			

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over selon statistiques
- taux d'inflation 1%
- taux d'actualisation 2%



ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Accroissements	
Provisions réglementées :	
- amortissements dérogatoires	329 100
Total des accroissements	329 100

(Code du Commerce Art L 233-15, PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital dévolu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SNC JENER - SA ERCE PLASTURGIE HOLDING - Participations détenues entre 10 et 50 %	23 780	-287 087	99,99	brute	nette			328 345	-275 575	
	1 008 159	4 576 777	79,43	1 686 250	1 686 250					
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A				3 740 327	3 740 327			2 000	41 088	



[Signature]

4M
Société par Actions Simplifiée au capital de 88 290 Euros
Siège social : 220, Route d'Arfontaine
ZI Ouest – Veyziat
01100 OYONNAX

389 435 272 RCS BOURG EN BRESSE

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2018**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice s'élevant à 89 668,53 euros en totalité au compte "autres réserves".

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide la distribution d'un dividende à concurrence d'une somme de 166 770 euros, représentant 34 euros bruts par action, prélevé en totalité sur le compte "autres réserves".

Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève, pour 1 action concernée, à 34 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève, pour 4 904 actions concernées, à 166 736 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le	Date de mise en paiement	Dividendes	Dividendes par action	Ouvrant droit à un abattement (personnes physiques)	N'ouvrant pas droit à un abattement
31/12/2014	2014	64 110 €	30 €	/	64 110 €
31/12/2014	2015	164 549 €	77 €	/	164 549 €
31/12/2015	2016	164 549 €	77 €	/	164 549 €
31/12/2016	2017	164 549 €	77 €	/	164 549 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le représentant légal

